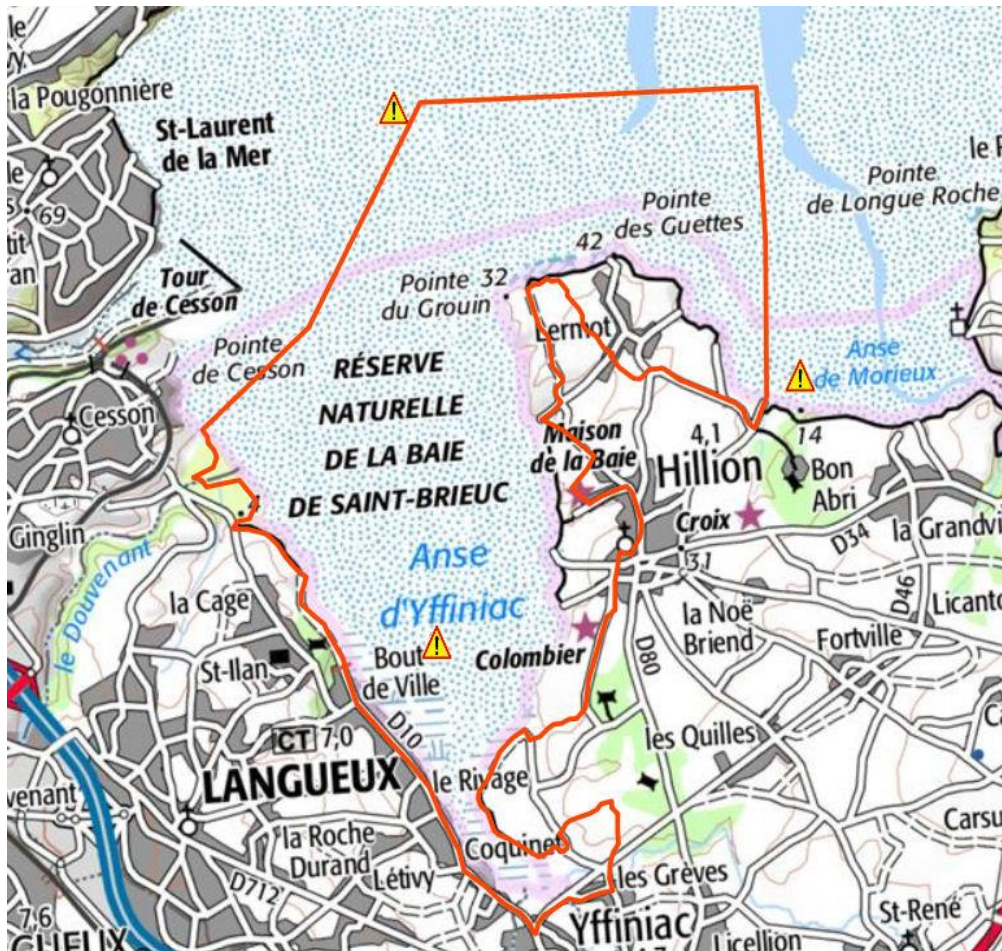


Baie de Saint Briec

Découverte de la réserve naturelle sur une journée : 25 km



Choisir une marée basse de milieu de journée avec un coefficient supérieur à 70.

Rappel : la pratique de l'équitation est interdite dans la réserve 1H30 avant et 1H30 après l'heure de haute mer.

Départ de Langueux : Parking de Bout de Ville à Langueux.

Suivre la piste Equibreizh sur la voie verte vers Yffiniac puis remonter Nord vers Hillion, les chemins sont bons et offrent de superbes points de vue sur la baie : le fond de baie et ses herbues, puis les falaises de la pointe du Grouin.

Après le passage dans le bourg d'Hillion (tous commerces), pique-nique à Bon Abri et plein nord sur la grève jusqu'aux bouchots.

Puis cap à l'Ouest, traversée de l'Urne et, avant le Légué, vous obliquez à gauche et vous sortez à la grève des courses au Sud de la pointe de Cesson.

L'ancienne voie ferrée vous ramène tranquillement à Bout de Ville et son musée du « Petit train ».

Si ce parking est trop occupé, remontez vers Cesson jusqu'à la grève des courses et gardez-vous le long du chenil de la SPA à la pointe de Gourien.

Cette formule conviendra particulièrement aux cavaliers d'endurance qui pourront faire des longueurs de galop sur les deux trajectoires Bon Abri-Bouchots et Urne-Grève des courses.

Attention, vous allez traverser la réserve naturelle : vous ne devez pas perturber les oiseaux, surtout en période hivernale. Les chiens y sont interdits. Si vous venez en groupe, vous devez demandeur une autorisation auprès du garde de la réserve : Cédric JAMET au 06 89 35 35 30 / cedric.jamet@espaces-naturels.fr